

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 34/004/2007 – ÉFAI

6 février 2007

Action complémentaire sur l'AU 137/06 (AMR 34/015/2006, 16 mai 2006)

Craintes pour la sécurité

GUATÉMALA

Les membres de la *Unidad de Protección de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos* (UPDDH, Unité de protection des défenseurs des droits humains)

Nouvelles personnes menacées : Les membres du *Movimiento Nacional de los Derechos Humanos* (MNDH, Mouvement national des droits humains) et les membres de l'*Asociación Comunicación para el Arte y la Paz* (COMUNICARTE, Association Communication pour l'art et la paix)

On est entré par effraction dans les bureaux de l'UPDDH, de la MNDH et de COMUNICARTE, à Guatemala, la capitale du Guatemala. Des dossiers d'informations relatives aux droits humains ont été dérobés, et les membres du personnel de ces organisations auraient été surveillés. Amnesty International est inquiète pour leur sécurité.

En arrivant dans les locaux que se partagent l'UPDDH, le MNDH et COMUNICARTE, le 5 février, vers 6 heures du matin, un membre du personnel a découvert qu'une porte avait été forcée. Il a par ailleurs constaté des signes d'effraction et a alerté la police. On pense que les faits ont eu lieu entre 18 heures, le 3 février, et 6 heures, le 5. Toutes les portes situées à l'intérieur du bureau ont été forcées et les murs ont parfois été percés de manière à ouvrir un accès aux différentes pièces des locaux.

Le personnel a constaté le vol de 13 ordinateurs, qui contenaient des informations concernant des violations des droits humains ainsi que des questions liées à l'exploitation minière, notamment les prochaines consultations de populations indigènes affectées par les activités des compagnies minières. Ils contenaient également des informations cryptées sur la situation financière et le fonctionnement d'organisations membres du MNDH. Les cambrioleurs ont épluché des dossiers, fouillé des bureaux et emporté des clés USB, ainsi que des dossiers papiers du MNDH et de COMUNICARTE relatifs à l'exploitation minière. Ils ont également volé toutes les bandes originales des documentaires réalisés par COMUNICARTE, ses caméras et projecteurs, ainsi que de l'argent, et ont laissé derrière eux des excréments humains et des gants (qu'ils avaient probablement utilisés).

Vers 8 h 40, tandis que les membres du personnel attendaient devant leurs locaux l'arrivée de la police, un individu à bord d'une Toyota Corolla de couleur rouge s'est penché par la fenêtre de la voiture en marche pour les filmer, eux et le bâtiment.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'UPDDH enquête sur les attaques et menaces dirigées contre des défenseurs des droits humains au Guatemala. Elle a notamment travaillé, ces derniers temps, sur les menaces formulées contre un homme qui avait publié un rapport critique à l'égard de l'exploitation minière (AU 20/07), ainsi que sur l'homicide dont a été victime un syndicaliste à Puerto Quetzal (AU 16/07). Le 5 février, l'UPDDH avait prévu de lancer publiquement son rapport de 2006 sur les attaques contre les défenseurs des droits humains au Guatemala. Celui-ci fait état de 14 meurtres de défenseurs et de 278 agressions pour l'année 2006.

Le MNDH regroupe la plupart des organisations non gouvernementales (ONG) guatémaltèques de défense des droits humains et exerce des pressions sur le gouvernement du Guatemala pour que des enquêtes soient menées sur les violations des droits de la personne, commises dans le passé comme à notre époque,

et que les responsables présumés soient déférés à la justice. Il s'efforce également de faire connaître aux organisations gouvernementales et non gouvernementales du monde entier la situation des droits humains au Guatemala.

COMUNICARTE produit des documentaires sur l'histoire, la mémoire sociale et le conflit armé intérieur.

L'exploitation de métaux précieux par des compagnies minières étrangères est un sujet controversé au Guatemala : beaucoup de communautés indigènes s'opposent à l'expansion et au lancement d'opérations minières dans les régions rurales où elles vivent. Certaines ont déjà organisé des référendums populaires afin de manifester leur hostilité à ce type d'activités, et d'autres envisagent de recourir à des actions similaires.

Dans le passé, des investigations ont montré que des attaques et cambriolages semblables à ceux évoqués plus haut étaient l'œuvre de membres de groupes clandestins. Ce terme est utilisé pour désigner des réseaux criminels ayant des ramifications aussi bien dans le monde des affaires que parmi certaines entreprises de sécurité privées, les délinquants de droit commun ou les gangs. Des militaires (en service actif ou à la retraite) seraient également en cause. Ces groupes clandestins ont infiltré les structures de l'État, et leurs membres usent de leurs fonctions et de leurs contacts pour contrôler certaines activités illégales lucratives et échapper à toutes poursuites.

Les auteurs présumés des menaces de mort et autres actes d'intimidation qui ont marqué les 11 et 15 mai 2006 (voir l'AU 137/06) n'ont pas été traduits en justice.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité des membres du personnel de l'UPDDH, du MNDH et de COMUNICARTE, dont les bureaux ont été cambriolés le 5 février ;
- engagez les autorités à mener dans les meilleurs délais des investigations approfondies sur ces faits, à en rendre publiques les conclusions et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- appelez à nouveau les autorités à diligenter une enquête sur les menaces et autres actes d'intimidation signalés en mai 2006 et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- rappelez-leur qu'en vertu de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de poursuivre leurs activités sans crainte de représailles.

APPELS À :

Vice-Président de la République :

Vicepresidenta de la República

Sr. Eduardo Stein

Casa Presidencial, 6a. Avenida 4-19, Zona 1, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 2253 0801 / 2238 0106 (dites : « tono de fax, por favor »)

Formule d'appel : Estimado Sr. Vicepresidenta, / Monsieur le Vice-Président,

Procureur général et chef du ministère public :

Lic. Juan Luis Florido

Fiscal General de la República y Jefe del Ministerio Público

Edificio Ministerio Público

15 Avenida 15-16, Zona 1, Barrio Gerona, 8vo. Nivel, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 2411 9124/ 9326

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Organisations de défense des droits humains :

Unidad de Protección de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos

Movimiento Nacional De Derechos Humanos

1 Avenida 0-11, Zona 2, Colonia Lo de Bran, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 2232 2651 (Si une personne décroche, dites : « tono de fax, por favor »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*